



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a été élaboré en conformité avec la Loi sur l'administration publique (RLRQ, c. A-6.01).

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Les principes de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, c. O-1.3) ont été pris en compte dans l'élaboration de ce plan stratégique.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN : version imprimée 978-2-550-85458-6
ISBN : version électronique 978-2-550-85459-3

© Gouvernement du Québec – 2019
Tous droits réservés pour tous pays

MESSAGE DU MINISTRE

C'est un privilège pour moi de vous présenter le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Ce document présente la mission, la vision et les valeurs du Ministère. Il expose aussi le contexte dans lequel évolue le Ministère de même que les principaux engagements que celui-ci prend auprès des Québécoises et des Québécois au cours des prochaines années.

L'immigration est une richesse. Elle est au cœur du développement de notre société, particulièrement au regard de la rareté de la main-d'œuvre que connaît le Québec. Il est donc essentiel que les personnes immigrantes puissent participer pleinement à la société québécoise, et ce, à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.

Une immigration réussie doit contribuer à la vitalité et à la prospérité de l'ensemble des régions du Québec. Pour ce faire, nous devons nous assurer de l'établissement durable de personnes immigrantes dans toutes ses régions. Cela implique aussi que les collectivités soient accueillantes, c'est-à-dire un milieu de vie offrant les outils nécessaires pour favoriser une intégration réussie des personnes immigrantes.

Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023, le Ministère s'engage donc à sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins des différentes régions du Québec. Il s'engage à soutenir les personnes immigrantes dans leurs efforts d'apprentissage de la langue française et d'intégration à leur société d'accueil. Il s'engage à soutenir les collectivités et les entreprises québécoises dans leurs démarches pour attirer et accueillir des personnes immigrantes.

Par ailleurs, la protection, la promotion et la valorisation de la langue française sont complémentaires à la mission de francisation du Ministère auprès des personnes immigrantes. C'est pourquoi le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration s'engage à affirmer la primauté du français au Québec.

Finalement, je suis fier de pouvoir compter sur l'engagement et le professionnalisme du personnel du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, de même que l'apport inestimable de nos partenaires dans la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,



Simon Jolin-Barrette



MESSAGE

DU SOUS-MINISTRE

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration précise les priorités ministérielles jusqu'au 31 mars 2023. Il traduit les priorités du gouvernement du Québec propres au champ d'intervention de notre ministère en enjeux, en orientations et en objectifs. Il fixe également des indicateurs de performance permettant d'apprécier l'atteinte de ces objectifs par l'entremise de cibles annuelles.

Pour les quatre années de durée de ce plan, le Ministère s'engage à sélectionner des personnes immigrantes dont le profil correspond aux besoins du marché du travail québécois, ce qui permettra de rendre le Québec plus attrayant auprès du marché migratoire international. Pour ce faire, il importe donc de revoir nos outils et nos pratiques en matière de sélection afin de les rendre plus adaptés aux besoins en constante évolution du marché du travail québécois. L'identification des personnes qui peuvent répondre à ces besoins en sera donc améliorée.

Par ailleurs, le Ministère compte offrir un soutien aux personnes immigrantes mieux adapté à leurs différents besoins. Cela implique d'aller à la rencontre des personnes immigrantes pour les accompagner dans leurs démarches. Parmi ces besoins, citons la connaissance du français, qui est un vecteur essentiel de pleine participation à la société québécoise. Le Ministère se voit d'ailleurs confier comme nouvelle responsabilité de veiller à l'exemplarité de l'État en matière de promotion et de valorisation de la langue française.

Le Ministère a également comme mission de travailler avec les collectivités québécoises qui misent sur l'immigration comme levier pour soutenir leur vitalité et leur développement. Il souhaite notamment appuyer les entreprises québécoises qui désirent accueillir une main-d'œuvre immigrante pour répondre à leurs besoins.

Pour réaliser sa mission, le Ministère vise à être une organisation compétente, engagée et dotée d'outils modernes qui lui permettront de coordonner l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration.

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel dévoué du Ministère que j'ai le plaisir de côtoyer quotidiennement de même que nos nombreux partenaires dont la contribution est essentielle à la réalisation de notre mission.

Le sous-ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,



Bernard Matte



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs	1
Chiffres clés	1
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	2
Contexte externe	2
Figure 1 – Évolution du taux de chômage des personnes immigrées arrivées depuis 5 ans ou moins, âgées de 15 à 64 ans, Québec.....	3
Figure 2 – Taux de chômage (2018).....	4
Contexte interne	7
Figure 3 – Budget annuel initial pour les dépenses de fonctionnement en milliers de dollars.....	9
Figure 4 – Évolution de l'effectif du Ministère au 31 mars (2014-2015 à 2018-2019).....	9
Figure 5 – Bilan stratégique des deux dernières années (2017-2018 et 2018-2019).....	10
CHOIX STRATÉGIQUES	11
Enjeu stratégique 1	
Une immigration répondant aux besoins du Québec	11
Orientation 1	
Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec.....	11
Objectif 1.1	
Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec.....	11
Objectif 1.2	
Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec.....	12
Objectif 1.3	
Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international.....	13

Enjeu stratégique 2

Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec 14

Orientation 2	
Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes	14
Objectif 2.1	
Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	14
Objectif 2.2	
Assurer la progression du niveau de compétence des participants aux cours de français offerts par le MIFI	15
Orientation 3	
Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes	15
Objectif 3.1	
Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	15
Objectif 3.2	
Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	16
Orientation 4	
Soutenir la vitalité et le développement des collectivités	17
Objectif 4.1	
Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	17
Orientation 5	
Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité	18
Objectif 5.1	
Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	18

Enjeu stratégique 3

La primauté du français au Québec 19

Orientation 6	
Affirmer la primauté du français au Québec	19
Objectif 6.1	
Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de français	19
Objectif 6.2	
Affirmer le statut du français comme langue commune	20

Enjeu stratégique 4

Une organisation forte de son expertise 21

Orientation 7	
Développer le capital compétence et le capital informationnel	21
Objectif 7.1	
Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	21
Objectif 7.2	
Développer les compétences numériques du personnel	22
Objectif 7.3	
Accroître la rétention du personnel au Ministère	22

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Vision

Une organisation engagée qui coordonne l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et qui soutient les entreprises et les collectivités du Québec.

Valeurs

Le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise tout en ajoutant une valeur liée à sa mission : l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. Ainsi, les valeurs du Ministère sont la compétence, l'équité, l'intégrité, la loyauté, le respect, le sens du service et l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. En complément à la Déclaration de valeurs, le sens de l'éthique et la qualité des services axés sur les besoins de la clientèle sont au cœur de la mission du Ministère.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
255 966	Personnes immigrantes admises au Québec entre 2014 et 2018
72,2 %	Proportion des personnes admises qui ont été sélectionnées par le Québec entre 2014 et 2018
166 594	Personnes de 15 ans ou plus qui ont l'intention de se joindre au marché du travail entre 2014 et 2018
30 734	Personnes immigrantes participant aux services de francisation entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019
16,9 %	Proportion des personnes immigrantes admises qui se destinent hors de la région métropolitaine de Montréal en 2018

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

L'immigration comme enjeu global

Le contexte international est marqué depuis quelques années par des flux migratoires croissants dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qu'il s'agisse d'immigration permanente ou temporaire. Au Québec, en 2016, 13,7 % de la population était issue de l'immigration¹, ce pourcentage est comparable à la plupart des pays de l'OCDE.

Par ailleurs, l'environnement international est de plus en plus compétitif en matière d'attraction de talents stratégiques. Cette compétitivité s'explique par le déclin, en cours ou appréhendé, de la population en âge de travailler, tant au Québec que dans nombre de pays membres de l'OCDE.

Dans ce contexte migratoire, la prospection, l'attraction et le recrutement des meilleures candidates et des meilleurs candidats à l'immigration constituent des défis de taille pour le Québec qui doit répondre aux grands enjeux nationaux – notamment une rareté de la main-d'œuvre – et contribuer à la prospérité économique et au dynamisme des régions. Ces enjeux nationaux nécessitent une réponse qui prenne en compte l'importance de choisir le meilleur candidat à l'immigration, faciliter sa rétention et son intégration sur le marché du travail en offrant un parcours personnalisé dans ses démarches d'immigration et de francisation et sa participation à la société québécoise, accompagner les entreprises dans leurs démarches d'embauche et soutenir les collectivités dans l'accueil et l'établissement durables des personnes immigrantes. Dans ces conditions, il devient de plus en plus pressant pour le Québec d'innover en transformant et en modernisant ses activités dans le cadre des pouvoirs que lui reconnaît l'Accord Canada-Québec.

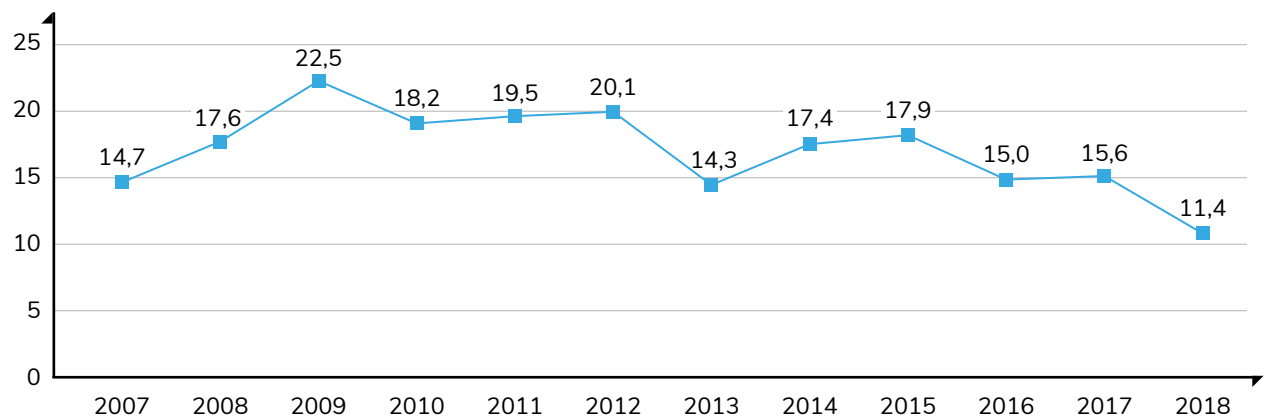
Le Québec souscrit pleinement au principe de solidarité internationale et humanitaire de même qu'aux objectifs des conventions régissant la protection des personnes réfugiées. Les conflits et les catastrophes naturelles l'amènent à exprimer concrètement sa compassion et sa solidarité envers les personnes touchées en les accueillant au Québec et en les aidant à y rebâtir leur vie. Chaque année, des milliers de personnes présentent une demande pour être reconnues à titre de réfugiées. Depuis 2017, les demandes sont passées de milliers à des dizaines de milliers. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, 27 965 demandes d'asile ont été présentées au Québec, dont 66,2 % sont des entrées de personnes qui sont arrivées de façon irrégulière² à la frontière du Québec. Le traitement de leur demande est une responsabilité exclusive du Canada.

Un contexte socio-économique où l'immigration joue un rôle clé

Les tendances générales du marché du travail québécois se caractérisent par une évolution des taux d'activité et des taux d'emploi ainsi qu'une baisse des taux de chômage, ce qui entraîne un phénomène de rareté de main-d'œuvre. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, cette situation se poursuivra, alors que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au cours de la période 2017-2026.

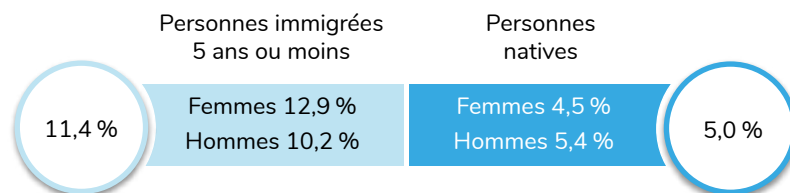
Or, le taux de chômage des personnes immigrées d'arrivée récente, soit celles établies depuis 5 ans ou moins, demeure toujours très élevé. En effet, il représente plus du double de celui de la population native. Le taux de chômage des personnes immigrées arrivées depuis 5 ans ou moins s'établissait à 11,4 % en 2018, comparativement à 5,0 % pour la population native. Les 5 premières années sont cruciales pour une intégration réussie à la société québécoise et à l'emploi.

Figure 1 – Évolution du taux de chômage des personnes immigrées arrivées depuis 5 ans ou moins, âgées de 15 à 64 ans, Québec



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilations, Service de la recherche, de la statistique et de la veille, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Figure 2 – Taux de chômage (2018)



Source : Statistique Canada (2018), *Enquête sur la population active 2018*, Compilations spéciales MIFI.

À cet égard, il importe de renforcer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et le profil des personnes admises au Québec, ainsi que l'adaptation de celles-ci aux réalités professionnelles québécoises. Une attention particulière doit également être portée aux facteurs déterminants que sont l'insertion professionnelle, la connaissance du français et le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Ces enjeux sont prioritaires, puisque l'immigration contribue à la croissance de l'économie et du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dans ce contexte, l'immigration temporaire peut répondre rapidement aux besoins urgents de certaines entreprises, notamment en région, quand le bassin local de travailleuses et de travailleurs ne peut suffire à la demande. La venue des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires constitue un moyen de répondre aux besoins pressants de main-d'œuvre exprimés par les employeurs. Au cours de la dernière décennie, de plus en plus d'employeurs se sont tournés vers les programmes d'immigration temporaire.

Le développement économique régional passe, notamment, par le recrutement d'une main-d'œuvre internationale et par la sélection d'immigrants entrepreneurs dynamiques. L'immigration constitue une partie de la solution aux problèmes de manque de main-d'œuvre dans les régions du Québec et de relève entrepreneuriale. Le Québec doit donc veiller à la régionalisation de l'immigration.

Des personnes immigrantes qui participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec

La vitalité du français, langue officielle et langue commune, est une valeur fondamentale de la société québécoise. La connaissance du français facilite l'intégration au marché du travail, stimule les relations avec la société d'accueil, consolide la cohésion sociale et favorise le maintien de la présence immigrante au Québec.

La maîtrise de la langue française et son adoption comme langue commune par les personnes immigrantes sont essentielles à la vitalité du français au Québec. Cet enjeu découle de la spécificité culturelle du Québec et de la position minoritaire des francophones dans le contexte nord-américain. Pour y répondre, le gouvernement du Québec a mis en place, depuis les années 1960, des services de francisation gouvernementaux accessibles dans toutes les régions et à l'étranger pour les personnes immigrantes qui ont besoin d'apprendre le français. Ces efforts se poursuivent et demeurent une priorité gouvernementale. La Charte de la langue française, adoptée en 1977, a grandement contribué à franciser l'environnement linguistique du Québec dans plusieurs domaines de la vie sociale.

Grâce à ces efforts en matière de francisation, la connaissance et l'usage du français dans la population immigrée ont progressé au fil des décennies et augmentent avec le temps de résidence au Québec. Malgré ce progrès, certaines problématiques persistent. Une connaissance insuffisante de la langue est liée aux problèmes de sous-emploi, de chômage et de surqualification professionnelle. Les difficultés d'intégration se répercutent sur l'ensemble des dimensions de la participation à la société québécoise. En 2017, le rapport du Vérificateur général du Québec a forcé le Ministère à se questionner sur l'offre de service en francisation et à trouver des moyens pour renforcer l'angle du service à la clientèle.

La participation

L'engagement des personnes immigrantes est indissociable de celui de la société dans son ensemble. Cet engagement partagé permet d'offrir aux personnes immigrantes les conditions nécessaires au succès de leur intégration ainsi qu'un accès équitable aux ressources collectives.

Il demeure en effet des entraves persistantes à la participation et à l'inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles qui compromettent leur contribution au dynamisme et à la prospérité de la société québécoise. Une présence accrue et structurée du Ministère au niveau régional permet par ailleurs d'offrir un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes dès l'étranger et dans toutes les régions du Québec.

L'approche préconisée par le Ministère repose sur une personnalisation des services : elle favorise l'adéquation entre les profils et les besoins des personnes immigrantes et les services qui leur sont offerts. Cette approche vise à répondre pleinement aux besoins de toutes les personnes immigrantes, comme ceux des personnes plus éloignées du marché du travail ou des personnes peu alphabétisées. De même, des mesures de soutien supplémentaires sont nécessaires pour les personnes réfugiées ou en situation semblable qui ont des besoins accrus parce qu'elles ont vécu différentes formes de traumatisme ou de violence. Il est important d'offrir à ces personnes une réponse efficace et ciblée à leurs besoins.

Finalement, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration déploie une offre de service intégrée aux entreprises. Celle-ci mise sur l'accompagnement personnalisé des entreprises par des conseillères et des conseillers en partenariat présents en région ainsi que des conseillères et des conseillers en immigration, spécialistes du recrutement à l'international. Cette offre de service répond aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises en misant sur le potentiel des travailleuses et des travailleurs immigrants qui sont à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà présents sur son sol.

L'évolution de la situation linguistique au Québec

Rendu public le 12 avril 2019, le Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec de l'Office québécois de la langue française (OQLF) formule des constats traduisant, selon plusieurs indicateurs, un recul de l'utilisation du français au cours des dernières années. Le poids démographique de la population dont le français est la seule langue parlée le plus souvent à la maison a diminué, dans l'ensemble du Québec, de 81,9 %, en 1996, à 78,9 %, en 2016. Cette diminution était surtout concentrée dans la région métropolitaine, où le poids démographique de la population dont le français est la seule langue parlée le plus souvent à la maison est passé de 69,3 %, en 1996, à 65,6 %, en 2016, ainsi que sur l'île de Montréal, où il est passé de 53,7 %, en 1996, à 49,5 %, en 2016. C'est donc dire que, pour la première fois, en 2016, les personnes dont le français est la seule langue parlée le plus souvent à la maison représentaient moins de la moitié de la population de l'île de Montréal (49,5 %).

Les données sur la place du français comme langue de travail soulèvent des enjeux similaires.

En 2016, 80,6 % des travailleuses et des travailleurs du Québec utilisaient uniquement le français le plus souvent au travail, alors que cette proportion s'élevait à 83,1 % en 2006. Cette diminution est encore plus marquée sur l'île de Montréal, alors que 60,5 % des travailleuses et des travailleurs utilisaient uniquement le français le plus souvent au travail en 2016, comparativement à 65 % en 2006. En 2016, dans l'ensemble du Québec, moins de la moitié (48,4 %) des travailleurs de langue maternelle autre que le français ou l'anglais utilisait le français le plus souvent au travail, alors que 27,4 % d'entre eux utilisaient l'anglais le plus souvent au travail et 16,5 % utilisaient le français et l'anglais à égalité.

Le même rapport indique qu'un peu plus des trois quarts de la population québécoise, soit 78,4 %, utilisaient le plus souvent le français dans l'espace public en 2016. Il s'agit d'une légère baisse comparativement à ce qui était observé en 2007 (79,1 %), ce qui nécessite une plus grande vigilance.

On observe aussi une variation de l'usage des langues dans l'espace public selon les groupes linguistiques : 90 % des francophones et 57 % des anglophones utilisent le plus souvent leur langue respective, alors qu'un peu plus de la moitié de ceux de langue tierce (54 %) utilisent davantage le français hors du foyer.

Toujours en 2016, on remarque des différences importantes lorsque le lieu de résidence est pris en considération : 69 % des personnes résidant dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (soit 58 % sur l'île et 80 % dans la couronne) font un usage prépondérant du français dans l'espace public, comparativement à 87 % pour l'ensemble du Québec excluant la RMR de Montréal.

Contexte interne

L'engagement et le rôle de leadership du Ministère

Pour tenir compte du contexte actuel de rareté de main-d'œuvre et des besoins à court terme des entreprises québécoises, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doit adapter ses outils de prospection, d'attraction et de sélection afin de mieux cibler les travailleuses et les travailleurs. Il pourra ainsi faire face avec succès à la vive compétition internationale pour l'attraction et la rétention des talents.

Le 16 juin 2019, la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* a été sanctionnée, permettant ainsi au gouvernement de franchir une étape importante vers la modernisation du système d'immigration québécois.

L'objectif de cette réforme est de mettre en place un système d'immigration qui permet une réelle adéquation entre les profils des candidats sélectionnés et les besoins du marché du travail. En attribuant la priorité à ceux qui répondent à un besoin du marché du travail, le gouvernement répond à l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre qui touche l'ensemble des régions du Québec et à la venue des personnes sélectionnées plus rapidement, car les délais de traitement passeront de trois ans à six mois.

De plus, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration vise à accroître sa présence à l'étranger et à soutenir les efforts de recrutement à l'international des entreprises du Québec pour assurer un arrimage optimal avec les besoins du marché du travail. D'ici 2022, le Ministère déploiera davantage de ressources à l'étranger. Cet accompagnement permettra aux entreprises de bénéficier d'une vue d'ensemble des mécanismes décisionnels et d'une meilleure connaissance des facteurs influençant les décisions de la personne immigrante. Il s'agit d'informations essentielles pour élaborer des stratégies de prospection, d'attraction et de recrutement international efficaces.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doit assurer la concertation et la cohérence des actions des nombreux acteurs québécois en recrutement international afin de maximiser leurs retombées et d'assurer la diffusion d'une image cohérente à l'étranger auprès des candidats potentiels à l'immigration et des partenaires locaux.

Le Québec révisé ses outils d'immigration, de francisation et d'intégration

En 2017, dans son rapport d'audit de performance sur les services de francisation et d'intégration offerts aux personnes immigrantes, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a notamment reproché au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion d'alors³ de ne pas s'être assuré que l'ensemble des intervenants gouvernementaux agissent de manière concertée quant à l'offre de francisation et à l'aide financière proposée. En matière d'intégration, le rapport d'audit déplore, entre autres, la connaissance insuffisante des besoins des personnes immigrantes ainsi qu'un encadrement inadéquat des organismes partenaires.

Pour répondre à ces lacunes et asseoir son rôle de responsable et de maître d'œuvre de l'accueil, de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes, la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, apportera des ajustements importants à la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1) et à la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* (RLRQ, chapitre M-16.1). Le rôle de coordination du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y est renforcé ainsi que les pouvoirs prévus afin de recueillir l'information nécessaire à un suivi efficace de la francisation et de l'intégration.

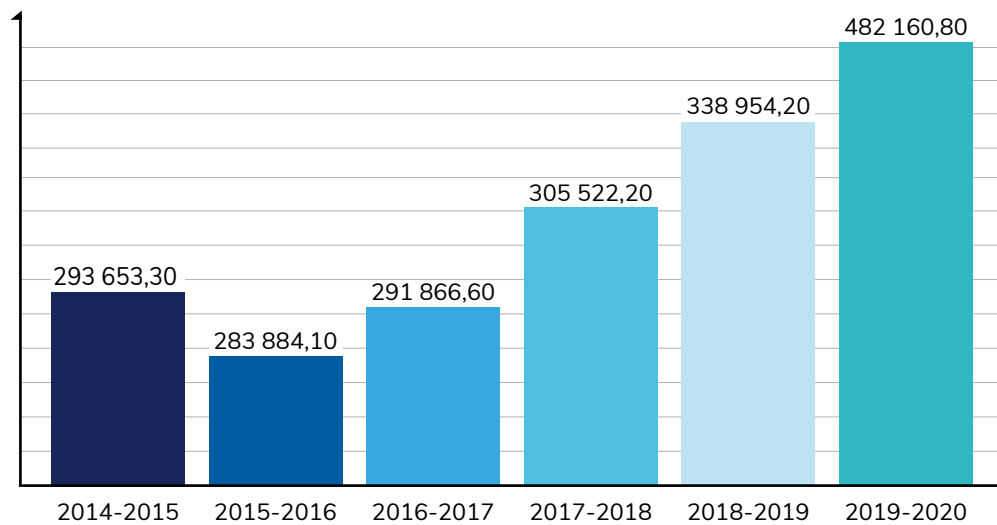
Dans ce contexte de réforme, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté d'admettre, en 2019, un nombre de personnes immigrantes plus conforme à ses capacités d'accueil et d'intégration actuelles. Les orientations devant structurer la composition de l'immigration et le nombre de personnes qui seront admises dans les prochaines années au Québec répondent à cette réalité. Elles prennent également en compte le déploiement graduel du nouveau système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, qui favorisera l'accès rapide des personnes immigrantes à la vie professionnelle par une réponse adaptée et continue aux besoins du marché du travail.

La prochaine planification pluriannuelle de l'immigration couvrira une période de trois années (de 2020 à 2022). Les orientations adoptées pour cette période sont prises en considération dans ce plan stratégique.

Évolution des ressources financières et des ressources humaines

Lors du budget 2019-2020, le Ministère a reçu 730 M \$ supplémentaires pour les cinq prochaines années afin de réaliser une des missions prioritaires, soit d'assurer la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. La figure 3 démontre cette hausse substantielle pour le budget annuel du Ministère.

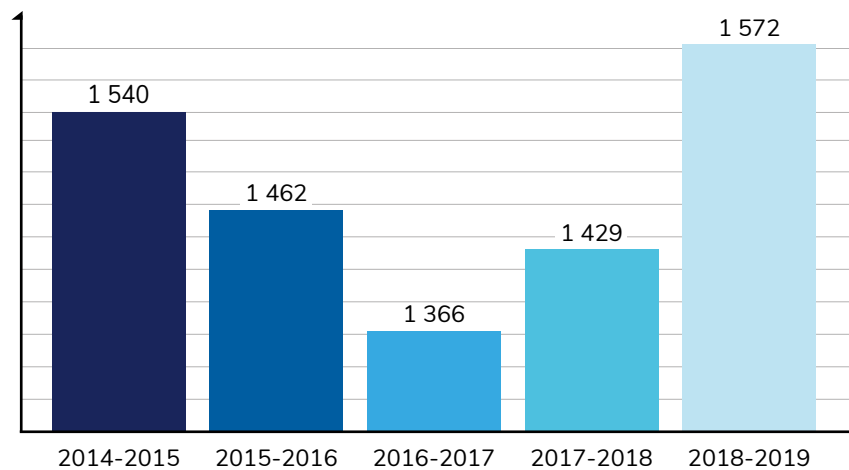
Figure 3 – Budget annuel initial pour les dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars)



Source : Direction de la planification budgétaire et financière (SAGIR EI).

Comme le démontre la figure 4, le nombre d'effectifs du Ministère connaît également une évolution importante depuis les trois dernières années financières.

Figure 4 – Évolution de l'effectif du Ministère au 31 mars (2014-2015 à 2018-2019)



Source : Direction de la planification budgétaire et financière (SAGIR EI).

Figure 5 – Bilan stratégique des deux dernières années (2017-2018 et 2018-2019)

INDICATEURS 2016-2021	RÉSULTATS	
	2017-2018	2018-2019
Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie travailleurs qualifiés (TQ) détenant une formation en demande au Québec (requérants principaux, PRTQ)	80,1 % (+ 10,1 points de la cible)	83,9 % (+ 13,9 points de la cible)
Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie TQ, sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger	47,1 % (+ 7,1 points de la cible)	57,4 % (+ 17,4 points de la cible)
Nombre de personnes immigrantes admises au Québec	52 400 personnes	51 118 personnes
Part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions	57,8 % (30 262 admissions)	57,1 % (29 190 admissions)
Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation	Ajout d'un nouveau cours de français à temps plein	Contenu de 3 cours élaborés
Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère	28 086 personnes	30 837 personnes
Mise en œuvre de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines	Plan d'action quinquennal réalisé à 40 %	Plan d'action quinquennal réalisé à 60 %
Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information	s. o.	Implantation en mars 2019

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Une immigration répondant aux besoins du Québec

Les exercices de consultation publique en lien avec l'immigration et l'intégration ont permis de constater la nécessité pour le Ministère de multiplier les efforts pour attirer les talents stratégiques dans un contexte de compétition internationale de plus en plus vive et aussi de renforcer l'adéquation entre le système d'immigration et les besoins évolutifs du marché du travail au Québec.

Orientation 1

Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

Le Québec a mené, au cours de l'année 2019, un nouvel exercice de planification pluriannuelle de l'immigration pour la période débutant en 2020. À cet effet, il doit s'assurer d'établir les orientations permettant de répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration. Les orientations pluriannuelles porteront notamment sur la composition de l'immigration ainsi que sur les cibles quant au nombre de personnes à admettre et à sélectionner.

Objectif 1.1

Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec

Le nouveau système de déclaration d'intérêt mis en place en 2018 permet au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'inviter les travailleuses et les travailleurs qualifiés, dont le profil répond le mieux aux besoins socio-économiques du Québec et des entreprises québécoises, à présenter une demande d'immigration. Les premières invitations ont débuté en juillet 2019.

La *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* a été sanctionnée en juin 2019. Elle permet au gouvernement de franchir une étape vers la modernisation du système d'immigration québécois. Désormais, les candidats répondant aux besoins du marché du travail pourront être directement invités à présenter une demande de sélection permanente en utilisant cette plateforme. Les efforts seront concentrés sur le traitement des demandes des candidats ayant un fort potentiel d'intégration et une expertise recherchée.

Indicateur 1.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.1.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	6 premiers mois de 2019 78 %	75 %	78 %	80 %	82 %

* La cible est calculée en année civile.

Objectif 1.2

Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec

Dans son ensemble, la population immigrée installée au Québec est plus jeune que celle du reste du Canada. En 2016, les personnes de moins de 35 ans représentaient près du tiers de la population immigrée (29,3 %), comparativement à 25,3 % dans les autres provinces canadiennes. Cette situation est le reflet des objectifs gouvernementaux consistant à favoriser la sélection de personnes jeunes pour avoir une intégration réussie et une participation accrue des personnes immigrées à la société québécoise, considérant la capacité d'adaptation et le potentiel d'apprentissage linguistique des personnes plus jeunes.

Indicateur 1.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.2.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleurs qualifiés par le Québec âgées de moins de 35 ans	2018 71 %	72 %	72 %	73 %	74 %

* La cible est calculée en année civile.

Objectif 1.3

Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international

La présence du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sur quatre continents, au moyen des bureaux d'immigration du Québec et de leurs antennes, favorise le développement de réseaux de partenaires au Québec et à l'extérieur de ses frontières. Cette présence permet de soutenir une stratégie de prospection et de recrutement souple et cohérente avec les besoins de main-d'œuvre.

Indicateur 1.3.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.3.1 Proportion des ressortissants étrangers invités dans Arrima ayant pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d'attraction du Québec à l'international	s. o.	s. o.	10 %	15 %	20 %

* La cible est calculée en année civile.

Indicateur 1.3.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.3.2 Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une mission de recrutement	800	2 000	2 300	2 650	3 000

* La cible est calculée en année civile.

Enjeu stratégique 2

Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec

Par sa mission, le Ministère est appelé à poursuivre ses efforts pour que l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes contribuent pleinement à la prospérité du Québec. Pour ce faire, et en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec de 2017, le Ministère renforce son rôle de coordination de l'offre de services d'accueil, de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes nouvellement arrivées dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes.

Orientation 2

Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration travaille à favoriser la francisation des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Il a mis en place des mesures visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation, l'élargir à toutes les personnes immigrantes, bonifier l'aide financière et améliorer son offre de service à toutes les personnes immigrantes, quels que soient leurs catégories d'immigration ou le lieu de formation choisi.

Objectif 2.1

Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux

La mise en œuvre du guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation mise sur une centralisation de l'information et un meilleur suivi de la clientèle en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Indicateur 2.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1.1 Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %

Objectif 2.2

Assurer la progression du niveau de compétence des participants aux cours de français offerts par le MIFI

Le Ministère valorise l'expertise de son personnel enseignant en francisation en bonifiant les formations et le soutien pédagogique offerts. La bonification de l'allocation de participation pour les cours de français permettra aux personnes immigrantes de s'investir dans le processus d'apprentissage du français. Cette mesure démontre l'importance accordée par le gouvernement à la francisation des personnes immigrantes pour une meilleure intégration et un accès en emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Indicateur 2.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère	60 %	60 %	60 %	65 %	70 %

Orientation 3

Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes

Le Ministère s'engage à réviser et à bonifier ses programmes offerts aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration en emploi et dans la société québécoise.

Objectif 3.1

Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration

Le Parcours d'accompagnement personnalisé, mis en place en août 2019, est offert par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec ses partenaires. L'objectif est de rejoindre le plus grand nombre de personnes immigrantes, d'évaluer leurs besoins, de les diriger et de les accompagner vers les services qui peuvent leur être pertinents, puis d'assurer les suivis. Le Parcours d'accompagnement personnalisé comprend des objectifs liés à l'installation, la francisation, l'intégration, la reconnaissance des compétences ainsi qu'à l'adéquation entre le profil des personnes immigrantes et l'emploi qu'elles occupent.

Indicateur 3.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1.1 Proportion des personnes immigrantes adultes admises qui participent au Parcours d'accompagnement personnalisé dans l'année suivant leur admission	s. o.	Mise en œuvre	60 %	70 %	75 %

Indicateur 3.1.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
3.1.2 Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	73,7 %	73 %	73 %	74 %	75 %

* La cible est calculée en année civile.

Objectif 3.2

Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada

Favoriser l'adéquation entre les besoins des entreprises et les profils et les besoins des personnes immigrantes permettra une meilleure intégration de celles-ci au marché du travail. Une intégration réussie contribuera ainsi à réduire l'écart du taux d'emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées entre le Québec et le Canada.

Indicateur 3.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
3.2.1 Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celles de l'ensemble du Canada	2018 3,3 points de %	3 points de %	2,5 points de %	2 points de %	1 point de %

* La cible est calculée en année civile.

Orientation 4

Soutenir la vitalité et le développement des collectivités

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entend accroître le soutien aux partenaires locaux et les accompagner dans la mise en œuvre d'initiatives dans toutes les régions du Québec. Les projets soutenus s'appuieront sur l'expertise et l'expérience des organismes et sur leur capacité à joindre la population ; les projets pourront cibler divers milieux de vie et prendront en considération les réalités différenciées de personnes qui vivent des discriminations croisées.

Objectif 4.1

Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration finance des organismes situés hors de la région métropolitaine de Montréal pour contribuer aux efforts d'attraction et de rétention des personnes immigrantes. Au cours de l'exercice 2018-2019, ces organismes ont été mandatés pour effectuer un diagnostic des besoins. Les échanges avec les organismes montrent la nécessité de consolider le réseau actuel pour donner aux milieux une plus grande capacité d'attraction et de rétention et pour qu'ils soient plus accueillants.

Indicateur 4.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
4.1.1 Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	2018 32,3 %	34 %	36 %	38 %	40 %

* La cible est calculée en année civile.

Indicateur 4.1.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4.1.2 Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société 3 années après leur arrivée au Québec	Enquête sociale générale de 2013 76,8 %	77 %	78 %	79 %	80 %

Orientation 5

Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité

Le renforcement de l'offre de service aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est nécessaire pour inciter et préparer les entreprises à recruter de la main-d'œuvre immigrante. Cette offre de service permettra de soutenir et de préparer les personnes immigrantes à trouver un emploi lié à leurs compétences ainsi que de consolider la capacité du Ministère à effectuer un référencement des personnes immigrantes vers des partenaires et des initiatives à valeur ajoutée.

Objectif 5.1

Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante

L'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre du Québec et de ses régions et le profil des personnes immigrantes constitue le fondement de l'approche du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en matière d'accompagnement des entreprises. L'offre de service aux entreprises mise sur l'accompagnement personnalisé des entreprises par des conseillères et des conseillers en immigration régionale présents en région ainsi que des conseillères et des conseillers en immigration, spécialistes du recrutement à l'international. Cette offre de service répond aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises en misant sur le potentiel des travailleuses et des travailleurs immigrants qui sont à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà présents sur son sol.

Indicateur 5.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
5.1.1 Nombre d'accompagnements offerts à des entreprises par le Ministère	800	960 (20 %)	1 200 (25 %)	1 440 (20 %)	1 656 (15 %)

Indicateur 5.1.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
5.1.2 Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	s. o.	80 %	80 %	85 %	85 %

Enjeu stratégique 3

La primauté du français au Québec

Orientation 6

Affirmer la primauté du français au Québec

Aux constats du Rapport sur l'évolution de la situation linguistique de l'OQLF (avril 2019) relatant une diminution de l'utilisation du français au Québec selon plusieurs indicateurs, s'ajoute celui d'un usage de plus en plus généralisé de l'anglais par la fonction publique et parapublique québécoise dans les services aux immigrants. Qui plus est, le récent Rapport annuel de gestion de l'OQLF révèle qu'en 2017-2018, plus du quart des 114 ministères et organismes concernés du gouvernement ne disposaient toujours pas d'une politique linguistique institutionnelle approuvée.

Force est de constater qu'il est nécessaire d'entreprendre dès maintenant plusieurs chantiers pour défendre la langue officielle du Québec, et ce, avec plus de vigueur. Des gestes doivent être posés dans tous les domaines où le français a perdu du terrain, afin d'en renforcer la primauté, et ce, à commencer par son utilisation dans la fonction publique et parapublique québécoise. À ce sujet, un suivi plus adéquat des pratiques linguistiques des ministères et des organismes du gouvernement sera effectué. Le fait de s'assurer que chaque ministère et organisme se dote d'une politique linguistique institutionnelle à jour contribuera à mettre en place les conditions permettant de renforcer l'exemplarité de l'État en matière de langue française. Il permettra aussi de mieux baliser la langue des communications avec les personnes immigrantes, afin d'être cohérent avec l'objectif de faire du français la langue commune du Québec.

Objectif 6.1

Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de français

Le fait de s'assurer que chaque ministère et organisme se dote d'une politique linguistique et la révise régulièrement contribuera à mettre en place les conditions permettant de renforcer l'exemplarité de l'État en matière de langue française. Elle sera également l'occasion de prendre en compte l'utilisation croissante et généralisée des médias sociaux dans les activités de communications de l'État.

Indicateur 6.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6.1.1 Proportion des ministères et organismes disposant d'une politique linguistique institutionnelle à jour	73 %	75 %	80 %	90 %	100 %

Objectif 6.2

Affirmer le statut du français comme langue commune

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration engage les ministères et les organismes du gouvernement à privilégier l'unilinguisme français dans leurs activités, afin de bien marquer le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de l'Administration et de l'espace public ainsi que l'instrument premier de la cohésion sociale au Québec. Elle les enjoint également à adopter des mesures qui privilégient les communications en français avec les personnes qui immigreront au Québec.

Veiller à accroître la proportion des politiques linguistiques institutionnelles comportant effectivement des dispositions balisant la langue des communications avec les personnes immigrantes concourra à renforcer le statut du français comme langue commune au Québec.

Indicateur 6.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6.2.1 Proportion des politiques linguistiques institutionnelles qui comprennent des mesures balisant les communications avec les nouveaux arrivants	7,5 %	20 %	50 %	80 %	100 %

Enjeu stratégique 4

Une organisation forte de son expertise

En conformité avec les orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Ministère compte offrir davantage de services en prestation électronique à la clientèle. Pour réaliser cet objectif, le Ministère doit pouvoir compter sur des outils technologiques modernes et performants ainsi que sur des employés détenant l'expertise nécessaire. Ainsi, pour réussir ce virage, le Ministère doit développer les compétences numériques de son personnel afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention des talents.

Orientation 7

Développer le capital compétence et le capital informationnel

Le Ministère doit compter sur l'expertise et la compétence de son personnel afin de réaliser la mise en œuvre de la prestation de ses services électroniques et en faire bénéficier sa clientèle par la mise en ligne de nouveaux services. Pour ce faire, il doit s'assurer que son personnel possède les connaissances numériques et technologiques nécessaires.

Objectif 7.1

Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration

La prestation électronique des services avec un accompagnement personnalisé devient le mode de communication privilégié par le MIFI dans ses échanges avec la clientèle.

Le Ministère procédera à la révision de son offre de service en offrant des outils technologiques faisant en sorte que la clientèle bénéficie d'une expérience client optimale.

Indicateur 7.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
7.1.1 Proportion des nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services au cours de l'année	s. o.	50 %	50 %	60 %	60 %

Objectif 7.2

Développer les compétences numériques du personnel

La qualité des services rendus à la population par le MIFI repose en grande partie sur l'expertise de son personnel. Dans un contexte où le Ministère cherche à maximiser l'utilisation des technologies de l'information afin d'offrir aux citoyens des services en prestation électronique, il est essentiel de maintenir et de développer les compétences numériques du personnel.

Indicateur 7.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
7.2.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	s. o.	50 %	60 %	70 %	80 %

Objectif 7.3

Accroître la rétention du personnel au Ministère

L'administration publique québécoise est en compétition, notamment avec le secteur privé, pour attirer les meilleurs candidats. Le Ministère souhaite être un employeur attractif en mettant en place diverses initiatives, notamment la transformation numérique en cours, afin de fidéliser et de retenir ses employés.

Indicateur 7.3.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
7.3.1 Taux de rétention du personnel du Ministère	93,3 %	93,5 %	94 %	94,5 %	95 %

MISSION

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

VISION

Une organisation engagée pour coordonner l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et pour soutenir les entreprises et les collectivités du Québec.

VALEURS

Le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise tout en ajoutant une valeur liée à sa mission : l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. Ainsi, les valeurs du Ministère sont la compétence, l'équité, l'intégrité, la loyauté, le respect, le sens du service et l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. En complément à la Déclaration de valeurs, le sens de l'éthique et la qualité des services axés sur les besoins de la clientèle sont au cœur de la mission du Ministère.

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE

2019-2023

Enjeu 1

Une immigration répondant aux besoins du Québec

ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1. Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec	1.1 Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec	1.1.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	75 %	78 %	80 %	82 %
	1.2 Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec	1.2.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme Travailleurs qualifiés par le Québec âgées de moins de 35 ans	72 %	72 %	73 %	74 %
	1.3 Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international	1.3.1 Proportion des ressortissants étrangers invités dans Arrima ayant pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d'attraction du Québec à l'international	s.o.	10 %	15 %	20 %
		1.3.2 Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une mission de recrutement	2 000	2 300	2 650	3 000

Enjeu 2

Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2. Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes	2.1 Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	2.1.1 Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	50 %	55 %	60 %	65 %
	2.2 Assurer la progression du niveau de compétence des participants aux cours de français offerts par le MIFI	2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère	60 %	60 %	65 %	70 %

Enjeu 2 (suite)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3. Soutenir l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes	3.1 Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	3.1.1 Proportion des personnes immigrantes adultes admises qui participent au Parcours d'accompagnement personnalisé dans l'année suivant leur admission	Mise en œuvre	60 %	70 %	75 %
		3.1.2 Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	73 %	73 %	74 %	75 %
	3.2 Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	3.2.1 Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada	3 points de %	2,5 points de %	2 points de %	1 point de %
4. Soutenir la vitalité et le développement des collectivités	4.1 Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	4.1.1 Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	34 %	36 %	38 %	40 %
		4.1.2 Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société 3 années après leur arrivée au Québec	77 %	78 %	79 %	80 %
5. Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité	5.1 Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	5.1.1 Nombre d'accompagnements offerts à des entreprises par le Ministère	960 (20 %)	1 200 (25 %)	1 440 (20 %)	1 656 (15 %)
		5.1.2 Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	80 %	80 %	85 %	85 %

Enjeu 3

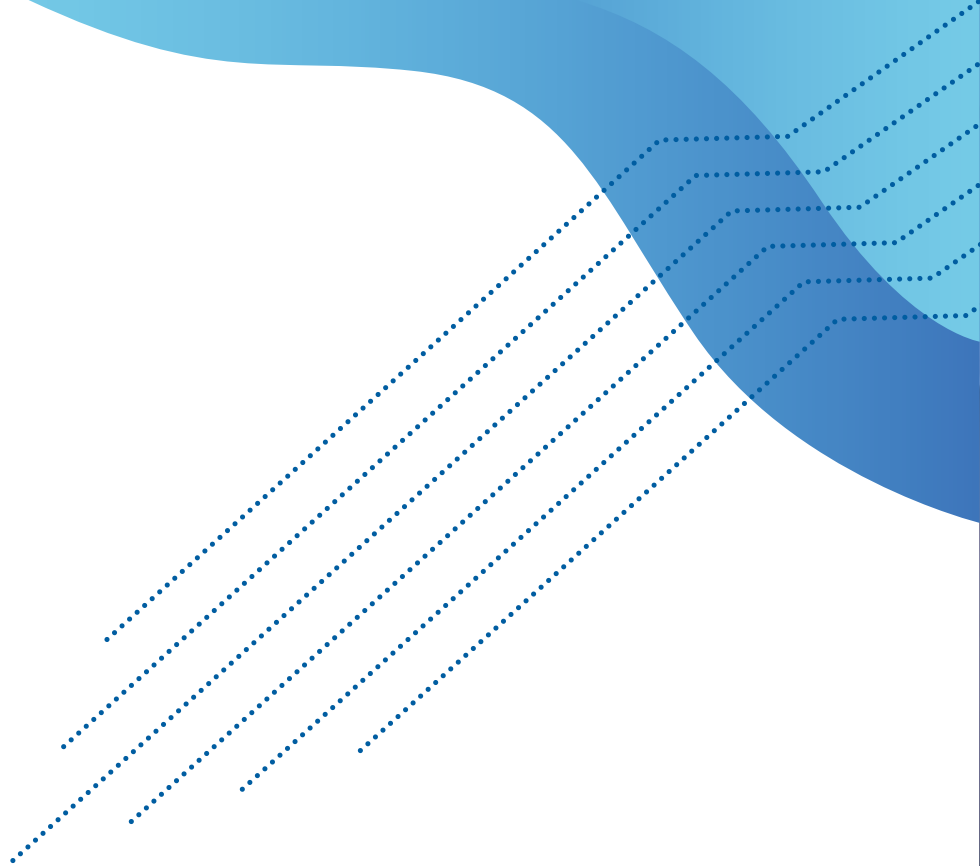
La primauté du français au Québec

ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6. Affirmer la primauté du français au Québec	6.1 Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de français	6.1.1 Proportion des ministères et organismes disposant d'une politique linguistique institutionnelle à jour	75 %	80 %	90 %	100 %
	6.2 Affirmer le statut du français comme langue commune	6.2.1 Proportion des politiques linguistiques institutionnelles qui comprennent des mesures balisant les communications avec les nouveaux arrivants	20 %	50 %	80 %	100 %

Enjeu 4

Une organisation forte de son expertise

ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
7. Développer le capital compétence et le capital informationnel	7.1 Mettre en ligne des nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	7.1.1 Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année	50 %	50 %	60 %	60 %
	7.2 Développer les compétences numériques du personnel	7.2.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	50 %	60 %	70 %	80 %
	7.3 Accroître la rétention du personnel au Ministère	7.3.1 Taux de rétention du personnel du Ministère	93,5 %	94 %	94,5 %	95 %



*Immigration,
Francisation
et Intégration*

Québec 